

GUIDE DE SOUMISSION DE PROJET

L'APOP

PRÉSENTATION DE L'APOP

L'Association pour les applications pédagogiques de l'ordinateur au post-secondaire (APOP) est une corporation à but non lucratif, fondée en 1982, qui œuvre dans le domaine de l'intégration pédagogique des TIC (technologies de l'information et des communications) en enseignement et en apprentissage. L'APOP regroupe principalement des membres du personnel enseignant, technique, professionnel et administratif des établissements francophones et anglophones, privés et publics, du réseau collégial et éducatif québécois.

L'APOP est soutenue financièrement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en tant qu'organisme partenaire au Comité de concertation sur l'intégration des TIC à l'enseignement collégial. Elle participe à l'élaboration et à la planification d'interventions et de productions contribuant à favoriser l'intégration pédagogique des technologies au postsecondaire.

MISSION DE L'APOP

- Promouvoir l'intégration des technologies de l'information et des communications (TIC) en tant que ressources pédagogiques auprès de ses membres et, plus largement, au sein de la communauté éducative en enseignement postsecondaire.
- Regrouper les personnels enseignant, professionnel, de soutien et cadre ainsi que tout autre intervenant intéressé au développement et à l'intégration pédagogique de l'ordinateur et des nouvelles technologies de l'information et des communications.
- Répondre aux besoins d'échange, d'information, de formation et de perfectionnement en lien avec l'intégration des TIC à l'enseignement et à l'apprentissage dans le réseau collégial et dans le réseau de l'éducation.
- Préparer des avis et effectuer des recommandations sur toutes les dimensions concernant les applications pédagogiques des TIC au postsecondaire.
- Favoriser la recherche ainsi que la circulation de l'information sur les applications pédagogiques des TIC plus particulièrement au niveau collégial.
- Participer à divers comités de consultation et d'orientation pour promouvoir des axes d'intervention et de développement favorisant l'intégration pédagogique des TIC dans les établissements francophones et anglophones, privés et publics, des réseaux collégial et universitaire québécois.

NATURE DES PROJETS

PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE (APOP_TANDEM)

- Sur demande, en concertation avec l'établissement et l'équipe des intervenants pédagogiques impliqués.
- Un (1) projet d'accompagnement par établissement durant l'année de l'entente.
- Service d'accompagnement ciblé visant l'élaboration et la réalisation d'un projet structuré d'intégration des TIC avec l'intention d'appliquer et de transférer les résultats obtenus dans un cours, dans un programme, dans un plan de formation ou dans diverses activités reliées à la formation ou au perfectionnement d'apprenants.
- Déploiement avec la collaboration des intervenants pédagogiques (enseignant, conseiller pédagogique).
- Partage des compétences dans un format de travail de type collaboratif.
- Planification, en collaboration avec l'équipe de l'APOP, du processus requis pour mettre en œuvre un ou des objets pédagogiques (REA : ressources en enseignement et en apprentissage) selon un calendrier à déterminer, en concertation.
- Formule réévaluée et ajustée en cours de route, selon l'évolution des besoins, des préoccupations et des contraintes du groupe d'utilisateurs.
- Les intervenants demeurent maîtres d'œuvre des activités de perfectionnement, d'adaptation, de réalisation technologique et de transfert reliées au projet à réaliser.

AFIN D'ÊTRE SÉLECTIONNÉ, LE PROJET SOUMIS DOIT TRAITER D'UN OU DE PLUSIEURS DES ASPECTS SUIVANTS :

1. Environnement d'enseignement (éducation citoyenne, propriété intellectuelle, etc.)
2. Planification (programme, gestion de classe, gestion de stage, stratégies pédagogiques, environnement d'apprentissage)
3. Gestion de l'information (recherche documentaire, analyse de contenu, stockage de données)
4. Édition et production (animation, documentation, cartes conceptuelles, tests, etc.)
5. Communication (hybride, mixte, synchrone, asynchrone)
6. Évaluation (diagnostique, formative, sommative)
7. Thèmes mixtes, i.e. : un ou plusieurs de ces thèmes avec des objets corollaires.

L'Équipe de gestion de l'APOP accompagne l'enseignant à distance en ce qui a trait au suivi du projet ainsi qu'au soutien technopédagogique : ateliers sur mesure offerts à distance, accompagnement pédagogique, soutien technique et technologique ponctuel.

EXEMPLES DE PROJETS RÉALISABLES

- À la demande d'un programme ou d'un département, expérimentation d'un logiciel ou d'un outil technologique adapté aux activités d'enseignement et d'apprentissage.
 - Utilisation de cliqueurs et d'un tableau interactif en classe
 - Expertise pédagogique : conception pédagogique, en mode collaboratif, en lien avec le processus d'intégration des cliqueurs dans un programme spécifique
 - Atelier : aspect technologique de l'utilisation du tableau blanc et stratégies pédagogiques
 - Atelier : utilisation des cliqueurs pour une évaluation formative ou sommative
- Accompagnement pédagogique en vue d'une intégration d'un objet d'étude tel l'analyse et la synthèse de contenus
 - Utilisation des cartes conceptuelles dans un cours
 - Expertise technique : choix d'un logiciel d'élaboration de cartes conceptuelles
 - Expertise pédagogique : évaluation de la capacité des étudiants à travailler avec des cartes conceptuelles
 - Atelier : aspect technologique du logiciel d'élaboration de cartes conceptuelles
 - Atelier : stratégies pédagogiques et modalités d'évaluation en lien avec les cartes conceptuelles
- Planification et développement d'une base de données ou d'un blog dédiés à des ressources TIC en prévision d'un partage de savoirs théoriques et pratiques portant sur un contenu ou un thème particulier
 - Base de données, sous forme d'un wiki, dédiée aux applications technopédagogiques des téléphones intelligents
 - Expertise technique et pédagogique : conception de la structure de la base de données en fonction des besoins répertoriés
 - Expertise technique et pédagogique : recherche, classification et identification des ressources pour la base de données
 - Atelier : collaboration lors de l'utilisation d'un wiki
 - Soutien ponctuel : questions d'ordre technique de la part des enseignants
- Développement de nouveaux formats ou de stratégies pour un cours en particulier
 - Adaptation d'un cours offert en présentiel à un cours dispensé à distance en format hybride ou synchrone
 - Expertise pédagogique : adaptation des compétences et transfert des contenus d'un format à l'autre
 - Atelier : utilisation de plateformes et d'outils en format synchrone et asynchrone
 - Atelier : développement de stratégies et choix de logiciels (Prezi, Google Drive, etc.) favorables au travail collaboratif à distance

CONDITIONS DU PROJET

ADMISSIBILITÉ DU PARTICIPANT

Le demandeur doit détenir le statut d'enseignant à temps plein dans un établissement de niveau collégial, public ou privé, membre FCP (sans frais) ou non-membre (avec frais).

DURÉE DU PROJET

De quatre mois (une session) à huit mois (deux sessions) dans une même année académique.

DÉLAI POUR SOUMETTRE UN PROJET

Les projets peuvent être soumis en tout temps au cours de l'année.

PROCÉDURE DE DEMANDE

- Télécharger le formulaire de soumission de projet : au besoin, discuter du niveau de faisabilité du projet avec la personne responsable à l'APOP
- Compléter le formulaire et le faire parvenir à l'APOP à l'adresse suivante : info@apop.qc.ca

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

- Pré-sélection
L'ensemble des demandes seront analysées par le Comité de perfectionnement de l'APOP, lequel détermine les critères d'éligibilité des projets. Toutes les personnes ayant soumis un projet seront rejointes afin de leur communiquer la décision retenue (acceptation ou non).
- Sélection de projet
Des moments de rencontre, téléphoniques ou à distance, seront déterminés avec les demandeurs afin d'en préciser davantage la description, le cadre de gestion ainsi que les aspects d'ordre technique. Un plan d'action sera établi (échancier; ateliers; assistance requise; ressources humaines, techniques et technologiques). Lorsque processus s'avère concluant, et à la suite d'une entente mutuelle, le projet est accepté. Les deux parties s'engagent dans un protocole d'entente concernant le cadre de réalisation du projet.
- Réalisation du projet et obligations
Un processus de suivi et de validation est mis en place afin de s'assurer que les actions entreprises rencontrent les besoins formulés par le demandeur. Ainsi, l'Équipe de gestion de l'APOP communique de façon constante (téléphone - courriel - visioconférence) avec le demandeur. Si un aspect essentiel du projet n'est pas traité ou si les besoins évoluent en cours de route, le plan d'action établi pourra être modifié suivant une entente mutuelle. À la fin du projet, le demandeur s'engage à diffuser ou publier (webinaire ou article) les résultats de son projet dans le volet francophone des sites web de l'APOP et de Profweb.

AIDE SUPPLÉMENTAIRE

Questions ou commentaires au sujet des projets ou du processus de soumission de projet, communiquez avec l'APOP au 581 981-7002 poste 209 ou à l'adresse courriel suivante : info@apop.qc.ca.